

# HONORAIRES DE L'AGENCE

## VENTE :

Tranches de prix :	Honoraires T.T.C
- de 0 à 50 000 €	Forfait : 5000 €
- de 50 001 à 100 000 €	9,9 %
- de 100 001 à 150 000 €	8,7 %
- de 150 001 à 250 000 €	7,6 %
- de 250 001 à 400 000 €	6,4 %
- Au-delà de 400 00 €	5,3 %

Les honoraires sont à la charge de la partie indiquée sur le mandat.

## LOCATIONS :

Frais de prestation de visite, constitution de dossier, rédaction de bail : 12€TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et du bailleur.

Frais de réalisation d'Etat des lieux : 3€ TTC/m<sup>2</sup> à la charge du locataire et du bailleur.

Frais de Négociation : 3.5% HT du loyer annuel Hors Charges, à la charge du bailleur.

Société juridiquement et financièrement indépendante

## BUREAUX et COMMERCES :

Cession de bail : 15% H.T du prix de cession de bail

Location : 15% H.T du loyer triennal

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

## GESTION IMMOBILIERE :

Honoraires : 7% HT des montants encaissés

**AGENCE IMMOBILIERE :**  
**Boulogne Bellevue Immobilier SARL**

**CARTE PROFESSIONNELLE :**  
**CPI92012018000031945**

Délivrée par la CCI Ile de France - Mentions :  
Transaction et Gestion Immobilière  
Garantie Financière et RCP : GALIAN – 140 000€